

Débats productifs de la Première Commission durant la 45^e session de l'AGNU

La 45^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) s'est déroulée à New York de septembre à décembre 1990. Comme d'habitude, la Première Commission s'est penchée sur le contrôle des armements, le désarmement et la sécurité internationale. À la Première Commission, les délégations nationales font des déclarations sur les résolutions présentées et discutent de celles-ci avant de les mettre aux voix. Les résolutions passées par la Commission sont renvoyées à l'Assemblée générale, en séance plénière, où elles sont officiellement adoptées. Au cours de la 45^e session de l'AGNU, la Première Commission a recommandé l'adoption de plus de 50 résolutions et de quatre projets de décision.

Tout comme pendant les dernières années, les travaux de la Première Commission se sont déroulés de façon méthodique et avec un minimum de rhétorique. Ainsi, on a pu discuter

La Commission se montre plus empressée d'étudier les mesures régionales.

sérieusement et de manière constructive des nombreuses questions à l'ordre du jour, ce qui a permis à la Première Commission d'adopter environ la moitié des résolutions par consensus. Autre fait encourageant, les membres se sont entendus pour étudier tous les deux ou trois ans certaines résolutions qui sont continuellement présentées. Il en résultera une diminution du nombre total de résolutions à examiner pendant la session, ce qui permettra aux membres de concentrer leurs énergies sur les autres projets de résolution. La délégation canadienne a aussi été ravie que la Première Commission ne semble plus se désintéresser des questions débordant le cadre Est-Ouest. Les membres se sont montrés plus empressés d'étudier les mesures régionales de contrôle des armements et de désarmement, comme en témoigne le large appui accordé aux résolutions de la Belgique et du Pakistan sur le désarmement régional de la part, entre autres, d'États situés dans des régions où des conflits sont suscep-

tibles d'éclater.

La délégation canadienne, dirigée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, a participé aux débats sur toutes les questions étudiées par la Première Commission. Le Canada a présenté quatre résolutions.

L'une d'elles concernait la vérification (voir l'article à ce sujet dans le présent *Bulletin*). Grâce à la souplesse manifestée par tous les membres de la Première Commission, celle-ci a pu adopter par consensus un texte sur la vérification. Le Canada est très satisfait de ce résultat, surtout que les membres des Nations Unies ont des vues très partagées sur cette question, et qu'il est donc difficile de trouver un consensus. Comme ils l'ont fait dans d'autres domaines visés par les travaux de la Première Commission, les pays membres ont décidé d'oublier leurs divergences et de se concentrer plutôt sur leurs vues et préoccupations communes pour définir le rôle que pour-

raient jouer les Nations Unies en matière de vérification. La résolution adoptée à la suite de ces discussions (45/65) demande au Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent en tenant compte des recommandations découlant de l'étude sur la vérification faite par le Groupe d'experts. Il est entre autres proposé d'établir une banque de données consolidée des Nations Unies sur les publications concernant la vérification et d'organiser des échanges entre des experts et des diplomates sur les questions liées à la vérification.

La résolution 45/65 invite aussi le Secrétaire général à signaler à l'Assemblée générale, pendant la session de 1992, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations. Le Canada veut contribuer à la mise sur pied d'une banque de données consolidée et, le cas échéant, aider le Secrétariat à donner suite aux autres recommandations.

Comme par le passé, le Canada a présenté à la Première Commission une résolution sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires. Dans cette résolution, on invite la Conférence du désarmement, à

un stade approprié de ses délibérations, à continuer d'examiner des moyens de faire cesser et d'interdire, de façon vérifiable, la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires. Ce texte a encore une fois rallié l'appui de la grande majorité des pays: 146 se sont prononcés en faveur, un s'y est opposé, et six se sont abstenus.

La question de l'interdiction complète des essais nucléaires (CTB) a continué d'occuper une grande place dans les travaux de la Première Commission. Comme le Canada a pour objectif fondamental d'obtenir rapidement l'adoption d'un traité efficace et vérifiable, il a, de concert avec cinq autres pays, rédigé l'une des deux résolutions adoptées à cet égard. Cette résolution (45/51), qui demande instamment à la Conférence sur le désarmement de poursuivre son étude approfondie sur un traité CTB, a été adoptée en séance plénière par 140 voix contre deux et six abstentions.

Chaque année, le Canada et la Pologne parrainent une résolution prévoyant une convention qui interdirait la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques. Cette année, c'est la Pologne qui a présenté cette résolution. Le Canada, la délégation polonaise ainsi que d'autres délégations ont travaillé d'arrache-pied pour rédiger un texte qui susciterait l'unanimité. La résolution a effectivement été adoptée à l'unanimité; elle invite instamment la Conférence sur le désarmement à intensifier ses efforts afin de résoudre les problèmes en suspens et de terminer ses négociations au sujet d'un traité portant sur les armes chimiques.

L'atmosphère entourant les travaux de la Première Commission durant la 45^e session de l'AGNU était extrêmement positive; c'est pourquoi la délégation canadienne est convaincue que cet organe peut jouer un rôle encore plus utile en contribuant au désarmement mondial et régional. La Première Commission est un forum unique sur la sécurité internationale et sur le désarmement, parce qu'à peu près tous les pays en sont membres. Le Canada est d'avis qu'elle doit s'efforcer encore davantage de favoriser le désarmement ainsi que la paix et la sécurité internationales. ■